

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28/09/2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 22/09/2020

BRUSSAT ELISABETH, LACHAMP PATRICIA, ROUVIDANT JEAN-LOUIS, DESSIMOND CELINE, ROBIN CHRISTIAN, PONCEPT RICHARD, COINTE GREGORY, CARRE SOPHIE, DAUDUIT CEDRIC, BOURBONNAUX ANTHONY, DA SILVA PATRICIA, YVERNAULT STEPHANIE, DOLCEMASCOLO LAURENT, FERRIER HELOISE, MARECHAL SYLVETTE, FOUR CINDY

Absents : MARQUES Nicole donne pouvoir à DOLCEMASCOLO Laurent
MAURIN DANIEL donne pouvoir à ROUVIDANT JEAN-LOUIS
CHABANAT REMI donne pouvoir à BRUSSAT ELISABETH

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Celine DESSIMOND est élu secrétaire de séance.

III – DÉLIBÉRATIONS

1. Travaux d'éclairage suite aménagement BT Bourg Tranche 3 : Route de Lezoux

En accord avec la Commune, le S.I.E.G prévoit la réalisation des travaux d'éclairage public B.T Bourg Tranche 3, route de Lezoux, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce projet et autorise Madame le Maire à signer la Convention.

2. Travaux supplémentaires Lot 14 Plomberie Centre Culturel et Sportif

Concernant les travaux de réhabilitation du Centre Culturel et Sportif, l'Entreprise COUTAREL à la demande de la collectivité(meubles vasques pour les salles), a proposé un devis de 1 504.80 euros TTC . Ce devis fera l'objet d'un avenant n°2 portant la totalité du marché à 75 696.34 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cet avenant.

3. Création poste adjoint technique de 26h à 28h

Afin de pouvoir assurer l'entretien de la Mairie, les divers remplacements dûs aux mesures sanitaires actuelles, il est proposé d'augmenter les heures de 26h à 28h hebdomadaire. Cette transformation de poste doit être validée par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette transformation de poste.

4. Tableau des effectifs

2 postes d'adjoints techniques principal 2ème classe doivent être créés ainsi qu'un poste d'agent de maîtrise, le tableau des effectifs est soumis au vote du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tableau des effectifs.

5. Convention de gardiennage avec l'EPF/SMAF parcelle AH62

L'EPF/SMAF a acquis la parcelle AH62, si la Commune doit réaliser des travaux, il est nécessaire de signer une convention de gardiennage avec l'EPF/SMAF. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Convention de gardiennage avec l'EPF/SMAF parcelle AH62.

6. DM n°1 Gestion Immobilière Investissement et Fonctionnement

Afin de rectifier une erreur d'imputation concernant les remises de loyer dues au COVID et prendre en compte le reliquat de recettes transféré par l'EPF/SMAF, il est nécessaire de faire une DM sur le budget Gestion Immobilière.

Fonctionnement :

Recettes	+ 16 100.00	Dépenses	+ 16 100.00
-----------------	--------------------	-----------------	--------------------

Investissement :

Désignation	Recettes	Dépenses
Virement de la section de Fnt	+ 4 100.00	
Construction		+ 4 100.00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de décision modificative sur le Budget Gestion Immobilière.

7. DM n°2 Budget Assainissement Investissement/Fonctionnement

Madame le Maire expose qu'afin de régulariser certaines dépenses, il est nécessaire de faire les décisions modificatives suivantes sur le budget Assainissement.

Investissement

Article	Opération	Désignation	Dépenses
2315	82	Immobilisation en cours travaux	51 379.31
2315		Immobilisation en cours travaux	-55 215.64
13 91		Reprise amort. Subventions	3 836.33

Fonctionnement

Article	Désignation	Recettes
70611	Redevance d'Assainissement collectif	- 3 836.33
777	Quote part des subventions d'investi versée au résultat de l'exercice	3 836.33

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de décision modificative sur le budget Assainissement.

8. DM n°1 Base

Madame le Maire expose qu'afin de régulariser certaines dépenses, il est nécessaire de faire les décisions modificatives suivantes sur le budget Base.

Fonctionnement :

Article	Désignation	Recettes	Dépenses
6232	Fêtes et cérémonies		- 795.72
6745	Remise loyer COVID		+ 795.72

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de décision modificative sur le budget Base

9. Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme et autorise Le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du puy de Dôme,

10. Adhésion aux missions relatives à la santé et à sécurité au travail exercés par le Centre de Gestion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

11. Validation du titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre pour les réfections des réseaux du bourg tranche 3 et 4

Suite à la résiliation du marché avec la SCOP SOMIVAL, la Commune souhaite néanmoins continuer les études relatives aux travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux du bourg.

A cette fin, un Cabinet d' Etudes, EGIS a été contacté et a remis son offre pour un montant de 32 515.90 € HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le Marché avec la société EGIS.

12. Subventions Conseil Départemental pour les travaux de réfection des réseaux du bourg tranche 3 et 4

Afin de financer les études et les travaux de réseaux du Bourg, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les dossiers de subventions à déposer auprès du Conseil Départemental.

13. Indemnités pour le gardiennage des églises

Conformément aux circulaires n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

En l'occurrence, le Conseil Municipal autorise le versement de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales pour un montant de 120.97€

14. Coût branchement assainissement 3 000 € à compter du 01/01/2021

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 10 juin 2013 instituant la participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) :

Elle propose de modifier le montant de la PAC à compter du 1^{er} janvier 2021 à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020
- Pour les constructions nouvelles
- Pour les constructions existantes à raccorder à l'exception de celles disposant d'une installation d'assainissement individuelle conforme aux normes,

Un montant unique de participation pour l'Assainissement Collectif de 3 000 €.

Le recouvrement de la participation, dont le fait générateur et la date de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public. Il aura lieu par l'émission d'un titre de recette.

Vote pour : 18

Vote contre : 1

15. Autorisation Subvention Bonus de relance pour le Presbytère AURA

Concernant le projet de réaménagement du Presbytère, Madame le Maire expose qu'elle souhaite déposer auprès du Conseil Régional, un dossier de demande de subvention afin de pouvoir financer le projet.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à déposer auprès du Conseil Régional, un dossier de demande de subvention dans le cadre du Bonus Relance 2020-2021.

16. Rachat des parcelles AW7-118 à l'EPF SMAF

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la Mairie d'Orléat les immeubles cadastrés AW7-118 de 820 m². Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour racheter cet immeuble.

17. Rachat de la parcelle AH 74 à l'EPF SMAF

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour racheter cette parcelle.

18. Tarifs charges scolaires

Dans le cadre des modalités de répartition des charges scolaires, Madame le Maire rappelle que le tarif n'a pas été augmenté depuis la rentrée scolaire 2018. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, la participation des communes ayant des enfants scolarisés à Orléat est fixée à :

1 250 € par élève en maternelle

800 € par élève en primaire

Ces montants de participation ne s'appliquent pas pour la ville de Thiers avec qui une convention a été signée.

19. AFFDIV01 : Subvention Agence de l'eau Réfection Tranche 3 et 4 du Bourg

Afin de financer les études et les travaux de réseaux du Bourg, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer les dossiers de subventions à déposer auprès de l'Agence de l'Eau.